

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 11

Artikel: M. Ruchonnet à Berne
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an 4 fr. —
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c.
Pour l'étranger, 20 cent.

M. Ruchonnet à Berne.

Tous nos journaux ne parlent, depuis une quinzaine, que de la nomination de M. Ruchonnet au Conseil fédéral ; tous, se faisant l'écho de nos populations, applaudissent à cet heureux résultat. Mais pourquoi ces marques d'approbation ne sont-elles pas, dans les divers organes de la presse, dégagées de passion politique ? pourquoi cette question d'intérêt général, ne domine-t-elle pas de bien haut, nos querelles de ménage ? pourquoi, dans un parti comme dans l'autre, la voix du patriotisme n'impose-t-elle pas silence aux rancunes personnelles ?....

Nous nous bornons à exprimer nos regrets sur cet état de choses, n'ayant nulle intention, de prendre part à un débat où le *Conteur* ne serait point à sa place. Nous nous bornons à nous associer franchement et sans arrière-pensée, à tous ceux qui n'envisagent cet événement politique que comme un fait de haute portée pour le canton de Vaud, et qui sont heureux de voir celui-ci représenté dans l'autorité suprême de la Confédération, par un homme aussi éminemment qualifié.

La personnalité de M. Ruchonnet est si sympathique qu'il ne peut manquer d'arrondir bien des angles dans le domaine fédéral ; son influence incontestable fera sans doute tomber de part et d'autre certaines préventions qui ne nous disposaient que trop à rejeter de parti pris tout ce qui nous venait de Berne, conséquence fâcheuse, il est vrai, des exagérations centralisatrices de bon nombre de nos confédérés.

Le caractère affable de M. Ruchonnet, son abord facile qui met immédiatement à l'aise quiconque s'adresse à lui, lui vaudront évidemment de nombreuses visites de ses compatriotes des bords du Léman, qui ne voudront point aller à Berne sans lui serrer la main. Tous, nous en sommes persuadé, seront les bienvenus.

C'est là un des bons côtés de nos mœurs démocratiques : Il n'est pas nécessaire, pour avoir accès auprès d'un de nos magistrats, de passer par la filière fatigante d'innombrables huissiers, d'employés, de secrétaires et autres satellites qui gravitent autour de certains gouvernements. Il suffit de sonner à la porte d'un conseiller fédéral et même du président de la Confédération pour que

celui-ci vous dise affectueusement : « Veuillez entrer et donnez-vous la peine de vous asseoir. »

Tout se fait simplement dans notre petite famille suisse. Le président de la Confédération est modestement rétribué et sa position assez rarement enviée. En effet, il ne reçoit que 1,500 francs de frais de représentation en plus de son traitement de conseiller fédéral, qui est de 12,000 francs par an.

On comprend dès lors que la moindre fête donnée à l'imitation de ce qui se fait dans les ministères des pays voisins, la moindre *sauterie* en rapport avec la haute charge de nos conseillers, liquiderait en quelques heures tous leurs traitements réunis.

Les honneurs, les voici :

Réception du corps diplomatique le jour de l'an au palais fédéral, à la suite de laquelle le président va rendre sa visite à chacun des ministres et ambassadeurs étrangers. Pour la circonstance il prend une voiture de louage sur laquelle s'installe à côté du cocher l'huissier revêtu de son manteau aux couleurs fédérales.

Cette cérémonie terminée, le président rentre chez lui et dîne en famille, quand il en a une, ou au restaurant quand il est célibataire, sans maison montée.

Point de marque extérieure de distinction, point de logement officiel. Sortis du Palais fédéral, où sont les bureaux des différents départements, le président et les conseillers fédéraux sont de simples citoyens, qui s'en vont à pied ou en omnibus.

L. M.

Les productions.

Revenant d'un banquet donné par une des nombreuses sociétés de notre ville, banquet pendant lequel les toasts, romances, déclamations, chansonnnettes avaient abondé, et même, hélas, surabondé, il me parut intéressant de faire une petite étude, des différents types qui se « produisent » à l'occasion de ces solennités gastronomiques.

Voici donc les plus saillants, que vous avez sans doute tous entendus, dans l'ordre presque invariable où le major de table leur donne la parole.

A tout seigneur tout honneur ; commençons par le *major de table*. Cet honorable fonctionnaire, chargé de faire régner dans l'assemblée la *franche cordialité*